

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 NOVEMBRE 2004.

Lors de la réunion du 3 Novembre 2004, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Nouvelles saisines.

Projet de Contournement Est de Rouen.

Par lettre du 11 Septembre 2004 le Ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a saisi la Commission nationale du débat public du projet de contournement routier Est de Rouen.

La Commission nationale a décidé d'organiser un débat public sur ce projet.

En effet elle a considéré :

- que l'aménagement projeté apparaît comme un contournement partiel de l'agglomération rouennaise ayant pour objectifs de décharger le cœur de l'agglomération d'une partie des divers types de trafic, de favoriser ainsi une amélioration des transports en commun sur les axes délestés, enfin d'améliorer la desserte des zones d'habitation ou d'activité du plateau situé à l'Est de Rouen ; qu'ainsi son intérêt et ses enjeux se situent essentiellement au niveau de l'agglomération,
- que le projet a été inscrit successivement dans divers documents de planification locaux (SDAU de 1972, schéma directeur de 2001, schéma de cohérence territoriale de 2004 ; dossier de voirie d'agglomération de 1998, plan de déplacements urbains de 2000) ou nationaux (schéma de services collectifs de transport approuvé par le décret du 18 avril 2002, carte des infrastructures routières à long terme approuvée par le CIADT du 18 décembre 2003),
- que dès lors le projet avait fait l'objet depuis plus de 10 ans de phases successives d'étude et de concertation qui ont permis de traiter de son opportunité, d'en arrêter le principe (décision ministérielle du 23 Septembre 1994) et de définir ses caractéristiques principales (arrêté préfectoral du 4 novembre 1998 définissant le périmètre d'étude et prescrivant la mise en conformité des plans d'occupation des sols),

- qu'en revanche le dossier fait apparaître l'importance du projet pour le développement durable de l'agglomération à travers ses impacts sur l'environnement (proximité de captages d'eau potable, traversée de plusieurs vallées et franchissement de la Seine, présence de zones naturelles d'intérêt national et européen) et ses effets sur la répartition intermodale des flux de circulation et sur l'urbanisation.

- que les concertations menées de 1993 à 1997 ont permis aux collectivités locales et aux organismes socioprofessionnels de se prononcer, que certaines phases, à l'initiative de collectivités ou d'associations, ont comporté des réunions publiques, que le site Internet de la direction régionale de l'équipement consacre de nombreuses pages et ouvre un forum sur le projet ; que l'on ne peut cependant considérer que la part faite à l'information et plus encore à la participation et à l'expression du public a été proportionnée à l'importance des enjeux pour la vie quotidienne et l'avenir d'une partie de l'agglomération.

La Commission nationale du débat public a précisé que le débat public devrait se faire sur la base d'un document présentant les liens et la cohérence entre le projet, les perspectives d'aménagement urbain et les projets d'adaptation des transports en commun ; il devra être préparé en concertation avec les établissements publics de coopération intercommunale compétents dans ces matières : Communauté d'agglomération de Rouen et Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération Rouen-Elbeuf.

II – Débats décidés.

1/ Projet de route et de TCSP à la Réunion.

M. Georges MERCADAL, chargé de suivre ce débat, qui s'est rendu à la Réunion, a fait un point détaillé des conditions de déroulement du débat sur le terrain. Les réunions publiques ont été bien suivies et très animées. Les 4 « ateliers publics » du colloque, très intéressants, n'ont malheureusement retenu qu'une assistance modeste. La réunion de clôture aura lieu le 19 Novembre, mais l'organisation parallèle de réunions publiques sur le projet de tram-train, la façon dont elles sont annoncées et la participation à ces réunions des représentants du maître d'ouvrage dans le débat public ne peut que créer la confusion. La Commission nationale a exprimé son regret et a demandé qu'une lettre en ce sens soit adressée aux maîtres d'ouvrage.

2/ Projet Georges Besse II.

M. MANSILLON et M. GOSELIN, chargés de suivre ce débat, ont reçu M. FROUIN, président de la commission de pilotage mise en place par le maître d'ouvrage chargé d'organiser le débat public, pour examiner le déroulement du débat clos le 22 Octobre 2004.

M. FROUIN leur a présenté l'essentiel de son compte-rendu qu'il adressera directement à la Commission nationale du débat public en même temps qu'à AREVA. Les grandes lignes en sont les suivantes :

- bon déroulement de ce débat public qui a connu une participation modeste en nombre mais très active et dont les règles ont été bien comprises par tous les intervenants ; le maître d'ouvrage a eu l'attitude attendue : ouverte, attentive et réactive.

- boycott par le réseau associatif « Sortir du nucléaire » d'un débat critiqué comme étant « non démocratique » ; de ce fait, le débat n'a pas porté sur les grandes options de la politique énergétique française mais sur la nécessité, les caractéristiques et les conséquences du projet Georges Besse II.

- pour le reste, le débat a été ouvert et riche en apports sur les questions les plus diverses : aspects techniques, sûreté et sécurité, emploi et formation, calendrier de réalisation, fiscalité locale.

Une discussion a suivi cette présentation ; le Président de la Commission nationale du débat public en reprendra les éléments dans son bilan, notamment sur la nécessité de mieux expliquer la formule du débat public dont l'organisation est confiée au maître d'ouvrage et d'explicitier le rôle confié à la commission de pilotage.

3/ Projet LGV PACA.

M. Philippe MARZOLF informe la Commission de la réunion de concertation tenue avec tous les acteurs le 14 Octobre, qui a permis de valider ses propositions quant à l'organisation du débat public. Il fait part à la Commission nationale de la demande de Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage, de prolonger le délai de production du dossier du débat. La Commission nationale décide de prolonger de 3 mois le délai de présentation de ce dossier.

4/ Projet de liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

M. Daniel RUEZ fait le point sur les premières réunions de travail de la commission particulière du débat public et la préparation du débat (dossier mis au débat, organisation, calendrier).

5/ Projet Seine-Nord.

M. DEVISSE, chargé de suivre la concertation recommandée à Voies Navigables de France, rend compte de la réunion d'installation de l'instance de suivi qui a eu lieu le 15 Octobre ; ont été présentés le cadre général et le calendrier des études ; l'information sur le projet commencera à la fin de l'année, les réunions publiques au printemps 2005.

6/ Projet routier en Maine et Loire (RD 761, 748 et 960).

M. MANSILLON fait état du document adressé par le Président du Conseil Général du Maine et Loire qui rend compte de la concertation organisée. La Commission nationale en prend acte.

III – Questions diverses.

- Le Président MANSILLON fait part à la Commission nationale de l'état d'avancement de la préparation du rapport annuel 2004 dont le contenu lui sera soumis pur approbation à la séance de Janvier. Il est décidé de retenir la même structure générale que pour le rapport 2003, afin de rendre plus simple et plus claire la communication de la Commission nationale du débat public.

- Enfin le Président MANSILLON fait approuver le calendrier des réunions plénières de la Commission pour le 1^{er} semestre 2005 qui est le suivant :

Mercredi	5 JANVIER	2005
Mercredi	2 FEVRIER	2005
Mercredi	2 MARS	2005
Mercredi	6 AVRIL	2005
Mercredi	11 MAI	2005
Mercredi	1 ^{er} JUIN	2005
Mercredi	6 JUILLET	2005

IV – « Guide » de la participation (demande du Ministre de l'écologie et du développement durable et du Ministre de l'intérieur.

M. MERCADAL présente l'avancement des réflexions du groupe de travail ; il s'orienterait vers une réponse diversifiée plutôt que vers un seul document à visées trop générales : un « manifeste » de la CNDP en faveur de la participation du public, la constitution d'une base de connaissances sur les méthodes de la démocratie participative appliquée, l'organisation en 2005 d'une 2^{ème} rencontre nationale de la Commission nationale du débat public sur le thème « les élus et le débat public », l'organisation de « débats génériques » pour illustrer et promouvoir l'intérêt du débat public.

Yves MANSILLON